

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013

L'an deux mil treize, le vingt-huit mars à vingt et une heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame BESNIER Anne, Maire.

Présents : Mme BESNIER Anne, M. SOTTEAU Raymond, M. PERRIN Paul, M. BAUDEAU Claude, M. MURA Frédéric, Mme POISSON Sophie, Mme BALDEN-WALD Nathalie, M. BENGLOAN Patrick, Mme LAIGNEAU Catherine, M. MENENDEZ Jacques, Mme MESNARD Marie-José, M. PASSE Eric, M. PELLETIER Fabrice, Mme PIAULT-LACASSAGNE Annie, M. QUIVAUX Alain, M. RAMOS Richard, M. ROSIER Jean, Mme THIAIS-DELAMOUR Nadine, M. TOULLALAN Maurice

Absents ayant donné un pouvoir : M. METAYER Jean-Luc à M. MENENDEZ Jacques, Mme SAULNIER Hélène à M. PERRIN Paul

Absente excusée : Mme ASSELIN Marie-Claude

Secrétaire : Eric PASSE

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal : Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par la Maire dans le cadre d'une délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

- MAPA:
 - o Contrat de mise à disposition d'intérimaire sur les postes d'agent d'entretien avec l'agence Leader Interim au taux de 1,89 en gestion complète
 - o Contrat de prestation de nettoyage des locaux avec l'entreprise ATTENIS à Saint Jean de Braye d'un montant de 22 893,83€ TTC pour un an.

Droit de préemption urbain : décisions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens suivants :

- Habitation 4 Clos de la Delinière – Section AP N°453
- Terrain Route du Gourdet – Section ZO N°245 – Les Salmons
- Habitation 2 Chemin des Bourassières – Section ZR N°78
- Habitation rue de la Bretauche – Section ZR N°67
- Habitation Allée des Alisiers – Section AP N°335
- Habitation 28 rue des Maisons Pavées- Section ZO N°374 et 375
- Terrain 28 rue des Maisons Pavées- Section ZO N°386 et 380
- Habitation 131 route de Donnery – Section ZO N°169
- Habitation 7 rue du Général de Gaulle – Section AP N°196

2013-054- Fixation du prix de vente du terrain cadastré section AR 506 dit « La Lampisterie »

Vu la délibération n° 2012-050 du conseil municipal du 28 juin 2012 autorisant la vente de la parcelle AR 506 dit le terrain de « la lampisterie »,

Entendu l'exposé de Mme BESNIER,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la vente de la parcelle AR 506 au prix de 63 000€TTC sachant que la TVA sur la marge s'applique.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte de vente et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

2013-055- Choix du nom du pôle intergénérationnel et des noms des salles du pôle

Considérant les résultats de l'enquête auprès de la population,
Considérant le travail de la commission population,

Les propositions de noms sont les suivantes :

Pôle intergénérationnel : le PAC Faycien pour Pôle d'Activités culturelles ou Pôle André Chenal
La Bibliothèque : Charles Péguy
La bibliothèque jeunes : Maurice Ravel
La salle d'arts plastiques : Paul Gauguin
La salle d'activités : Raimu

Mme PIAULT-LACASSAGNE indique qu'il n'y a eu que 27 réponses aux questionnaires. Les propositions n'étaient pas concluantes. La commission a donc cherché des noms de personnes célèbres dans leur domaine culturel passés dans le Loiret.

Mme POISSON Sophie approuve l'appellation du pôle en pôle d'activités culturelles.

M. ROSIER Jean ne partage pas son avis estimant qu'une appellation plus classique comme centre culturel ou maison de la culture serait plus populaire et plus explicite. Mme BESNIER Anne précise que l'appellation maison de la culture répond à un statut très particulier.

Entendu l'exposé de Mme BESNIER,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à la majorité des voix avec une abstention de M. QUIVAUX Alain et une voix contre de M. ROSIER Jean la proposition suivante :

Pôle intergénérationnel : le Pôle d'Activités Culturelles

- **APPROUVE** à l'unanimité les propositions suivantes :

La Bibliothèque : Charles Péguy

La bibliothèque jeunes : Maurice Ravel

La salle d'arts plastiques : Paul Gauguin

La salle d'activités: Raimu

2013-056- Demande de subventions pour les spectacles d'automne 2013 au conseil général du Loiret

Madame BESNIER expose au Conseil Municipal, le budget de la programmation culturelle d'automne 2013, à savoir :

- Spectacle « Not Today » le 18 octobre 2013 : 2000€
- Concert « Hommage à Georges Brassens » le 6 décembre 2013 : 2000€

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général pour ces spectacles.

Entendu l'exposé de Mme BESNIER,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la programmation culturelle,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au conseil général du Loiret pour aider au financement des spectacles (FAC)

2013-057- Convention avec le centre de gestion du Loiret pour le service de médecine préventive

Vu le livre IV du code du Travail,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, et notamment l'article 108-2 nouveau,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que la participation financière de la commune est fixée à un taux de cotisation additionnel de 0,33% du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité,

M. QUIVAUX Alain estime que le coût proposé par le centre de gestion est largement supérieur à une consultation classique chez un médecin généraliste. M. TOULLALAN Maurice demande si la prévention des risques et le suivi des aménagements nécessaires sont compris dans le contrat. Mme Besnier répond par l'affirmative. M. PASSE Eric demande si le suivi du document unique en fait également partie. Mme BESNIER Anne répond que ce ne sont pas les mêmes compétences. De plus, celui de la commune fait à l'époque suite à un contrat intercommunal est à revoir entièrement. Le fonds national de prévention peut subventionner la création du document unique.

Entendu l'exposé de Mme BESNIER,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Mme BESNIER demande l'ajout à l'ordre du jour du projet éducatif local de l'accueil de loisirs sans hébergement été. Il est accepté à l'unanimité.

2013-058- Le projet éducatif local de l'accueil de loisirs sans hébergement été

M. MURA Frédéric indique que la commune possède un projet éducatif local pour le périscolaire, le centre de loisirs du mercredi est des petites vacances mais pas pour l'été. Or la CAF a demandé que le PEL soit global. Mme BESNIER Anne précise que ce document est maintenu jusqu'à la création du projet éducatif territorial. M. TOULLALAN Maurice aimerait que dans ces projets, un volet soit réservé aux droits et aux obligations du citoyen. Mme BESNIER Anne indique que cela devrait figurer dans le futur projet éducatif territorial. Dans le cadre de la remise des cartes aux nouveaux électeurs, deux sont venus, trois se sont excusés et vingt et un étaient absents. M. PASSE Eric constate que le message de la citoyenneté ne passe plus auprès des jeunes.

Entendu l'exposé de M. MURA,

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix avec une abstention de M. RAMOS Richard:

- **APPROUVE** le projet éducatif local.

Informations diverses

SIBBCA : le syndicat est toujours en train de travailler sur les clés de répartitions. Mme THIAS-DELAMOUR Nadine présente plusieurs hypothèses de travail en modulant les critères et leurs pondérations : la population, le linéaire de rivière, le potentiel fiscal, le bassin versant. M. ROSIER Jean demande s'il y a des dépenses en face de ces simulations de recettes pour permettre de choisir les clés. Mme BESNIER Anne répond que les cotisations ne servent qu'au fonctionnement. M. RAMOS Richard indique qu'en dehors des charges de personnel, il reste peu de marge de manœuvre. Mme THIAS-DELAMOUR Nadine dément par le fait que l'agence de l'eau subventionne de manière importante les dépenses de personnel. Parmi les simulations, le Conseil Municipal retient la simulation suivante :

25% population/25% potentiel fiscal/50% linéaire de rivière						
	Rappel des cotisations 2012		Simulation cotisations 2014		Variation par rapport cotisation versées 2012	
VENECY	6,73%	9 358,00 €	3,32%	2 659,78 €	- 6 698,22 €	72%
TRAINOU	17,50%	24 329,00 €	9,13%	7 301,81 €	-17 027,19 €	70%
REBRECHIEN	3,17%	4 407,00 €	1,76%	1 410,62 €	- 2 996,38 €	68%
LOURY	13,34%	18 545,00 €	8,11%	6 489,39 €	-12 055,61 €	65%
CHECY	12,00%	16 693,97 €	9,73%	7 784,53 €	- 8 909,44 €	53%
DONNERY	9,45%	13 141,01 €	7,70%	6 157,05 €	- 6 983,96 €	53%
MARIGNY-LES- USAGES	5,15%	7 156,00 €	4,55%	3 640,29 €	- 3 515,71 €	49%
BOIGNY-SUR-BIONNE	7,87%	10 941,00 €	8,23%	6 585,44 €	- 4 355,56 €	40%
MARDIE	4,82%	6 706,92 €	5,99%	4 794,36 €	- 1 912,56 €	29%
CHANTEAU	2,96%	4 115,00 €	3,72%	2 975,61 €	- 1 139,39 €	28%
SAINT-JEAN-DE- BRAYE	7,65%	10 638,00 €	13,38%	10 702,16 €	64,16 €	1%
VITRY-AUX-LOGES	2,45%	3 403,42 €	5,43%	4 343,62 €	940,20 €	28%
COMBLEUX	1,24%	1 727,00 €	3,13%	2 506,60 €	779,60 €	45%
FAY-AUX-LOGES	2,36%	3 281,87 €	6,35%	5 076,04 €	1 794,17 €	55%
INGRANNES	2,01%	2 795,67 €	5,64%	4 509,40 €	1 713,73 €	61%
SULLY-LA-CHAPELLE	1,31%	1 823,26 €	3,83%	3 063,28 €	1 240,02 €	68%
Total	100,00%	139 062,12 €	100,00%	80 000,00 €		

Concert de LADOFA le 2 juin 2013 à 17h à l'église avec entrée libre
 Concert OPUS 45 le 09 juin à 17h30 à l'église avec entrée payante.

Enquête de circulation origine-destination du conseil général du Loiret aux entrées et sorties principales de la commune mardi 4 juin 2013.

Tour de Table

M. BAUDEAU Claude présente les photos du séjour de la délégation à Radicofani. Le pacte de jumelage a été signé. Pour Fay-aux-Loges, la cérémonie aura lieu en juin.

Mme THIAIS-DELAMOUR Nadine informe que depuis les travaux rue de la Courie en 2012, les fossés n'ont fait l'objet d'aucun entretien. De ce fait, certains habitants mettent du désherbant dans les fossés. Le busage était une meilleure solution pour l'évacuation des eaux. Mme BESNIER Anne répond que les fossés rue de la Courie sont entretenus au même rythme que les autres fossés de la commune. De plus, le busage va à l'encontre du principe d'évacuation naturelle des eaux et aurait eu un impact financier sur la commune. M. ROSIER Jean ajoute que de son côté, les habitants de la Courie se disent satisfaits des travaux réalisés. Mme BESNIER Anne explique que les habitants ne doivent pas mettre du désherbant dans les fossés. Un courrier sera envoyé aux habitants pour faire cesser cette pratique.

Mme PIAULT LACASSAGNE aimerait avoir des précisions sur l'organisation de la balade au bord du canal. Est-ce l'association qui supporte les frais et peut-elle se rembourser sur les recettes récoltées ? Mme BESNIER Anne précise que l'association engage les dépenses mais se rembourse sur

les recettes. L'excédent est reversé au syndicat du canal. Mme PIAULT LACASSAGNE indique que l'US Fay ne se sent pas capable de tout faire. Mme BESNIER Anne indique que la commune a besoin de bénévoles pour le fléchage et l'apéritif. Il est possible de reprendre les trois itinéraires pédestres proposés par le conseil général. Une réunion sera organisée en septembre avec les associations. Mme BESNIER Anne propose que la commune avance l'argent et crée une régie de recettes.

M. PELLETIER Fabrice demande si le système de détection de l'eau tombée et des orages fonctionne pour le contrôle du niveau d'eau du canal. Mme BESNIER Anne répond par l'affirmative.

M. ROSIER Jean informe le conseil qu'une commission générale pour la présentation de la salle intercommunale omnisports aura lieu le 4 juillet 2013 à 20h.

M. ROSIER Jean demande à M. RAMOS Richard si le système des poubelles jaunes de Châteauneuf sur Loire pourrait être étendu sur tout le territoire du SICTOM et si le coût supplémentaire pouvait être chiffré. M. RAMOS Richard indique que la charge financière supplémentaire serait trop importante. Actuellement les apports volontaires sont saturés. Pour y remédier le SICTOM a rajouté des tours ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires en personnel. M. TOULLALAN Maurice estime que ce type de tri sélectif aux portes à portes comme à Châteauneuf n'aurait qu'un résultat mineur comparé au coût énorme induit. Il faut analyser le coût financier que le tri sélectif en porte à porte engendrerait en comparant avec le montant de la subvention obtenue au tonnage dans le cadre de la revalorisation des déchets.

M. BESNIER Anne indique que France 3 est venu faire une interview de Mme le Maire pour la recherche de médecin généraliste.

Le prochain conseil municipal aura lieu **le jeudi 20 juin 2013** à vingt heures.
La séance est levée à 23h10.

Publié le 2013

Le Maire,
Anne BESNIER